

# **VILLE D'AVION**

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

### **APPEL A CANDIDATURE**

#### **1) IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Ville d'AVION – Hôtel de Ville place Jacques Duclos – BP 1 62210 AVION  
Tél. 0321794479  
Fax 0321677581  
Mail : mairie@ville-avion.fr

#### **2) OBJET DE LA CONSULTATION ET APPEL A CANDIDATURES**

Cet avis a pour objet de recueillir des candidatures dans le cadre de l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public communal pour une durée de 4 ans relatif à un terrain clôturé situé dans l'enceinte du Parc de la Glissoire.

Cette occupation est consentie à titre onéreux.

#### **3) DESCRIPTION DU BIEN**

Ce terrain partiellement boisé est dédié à des activités de loisirs pour le jeune public. Ces activités doivent être compatibles avec les autres ayant lieu dans le parc de la Glissoire et s'inscrire pleinement dans les projets de développement, d'homologation et de labellisation du Parc

#### **4) TYPE DE PROCEDURE**

Convention d'occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable en application des articles L2121.1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

#### **5) OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT**

- \*paiement annuel de la redevance, ( *la redevance sera fixée par délibération du Conseil Municipal* )
- \*respect des normes de l'arrêté interministériel des 21 décembre 2009 et 8 octobre 2013 relatifs aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant,
- \*mise à la disposition des consommateurs les poubelles nécessaires à la collecte des emballages plastiques, papiers gras, récipients,
- \*prise en charge de la propreté de l'emplacement ainsi que ses abords,
- \*propositions d'activités à des prix abordables tenant compte du pouvoir d'achat de la population.

Aucune activité ne doit avoir lieu après 20 heures. La diffusion de messages sonores ou de musiques doit respecter le calme du parc et la quiétude des riverains.

#### **6) DUREE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

4 années avec obligation de proposer des activités ludiques à compter de la seconde quinzaine de mars jusqu'à la première quinzaine de novembre. Les activités doivent avoir lieu les mercredis, samedis et dimanches en période scolaire et tous les jours en période de vacances scolaires.

## **7) CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

- Projet proposé : 50 points,
- Politique tarifaire : 20 points,
- Gestion des contraintes environnementales : 20 points,
- Valorisation de la Ville d'AVION : 10 points.

## **8) DATES DE PUBLICATION ET DE RECEPTION DES OFFRES**

Date de publication : 15 juillet 2020

Date de réception des offres : 30 septembre 2020

## **9) RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

La transmission des offres devra être effectuée sous pli cacheté portant la mention « candidature pour l'occupation du domaine public communal – ne pas ouvrir » adressé à : Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place Jacques Duclos BP 1 62210 AVION et contenant :

- une lettre de motivation présentant de manière détaillée le projet d'activité (produits commercialisés, fournisseurs, approvisionnements) et argumentant les atouts du candidat à l'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal,
- un extrait KBIS datant de moins de trois mois,
- une attestation d'assurance couvrant ses biens propres et responsabilité civile,
- une attestation d'assurance des véhicules circulant dans le parc,
- un mémoire technique expliquant les modalités relatives à l'enlèvement des déchets, des huiles usagées et la valorisation du domaine public,
- les fiches de traçabilité des denrées qui seront vendues.